Jeudi 1er octobre 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 1er octobre sous la conduite du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (22/09), la Wallonie n'a quasiment pas connu de précipitations : seulement 1 à 2 mm ont été observés en moyenne. Le maximum de 11 mm est tombé à Comines (bassin de l'Escaut-Lys). Les pluies de ces dernières heures ont principalement arrosé l'est de la région, du bassin de la Semois vers la Vesdre avec des poches de 10 à 12 mm.

Les prévisions de l'IRM (tendance à 14 jours) annoncent des températures légèrement au-dessus des normales saisonnières. Le temps restera sec jusqu'au mercredi 7 octobre où des précipitations sont attendues en quantité relativement limitée pour la Wallonie.

L'**indice sécheresse de l'IRM** montre toujours une situation extrêmement sèche. Cet indice devrait perdurer durant les 10 prochains jours pour l'ensemble de la région à l'exception d'une zone au nord-est de la Province de Liège qui sera dans des gammes sèches à très sèches.

À noter que l'IRM a qualifié le mois de septembre de chaud et sec dans son bilan climatique. Les précipitations ont été inférieures à la normale pour un mois de septembre et ce, sur l'ensemble de la Wallonie : de 40 à 100% en moins avec un gradient nord-est à sud-ouest (IRM Carte précipitations cumul septembre).

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, l'évolution des débits est toujours à la baisse avec des seuils très proches des valeurs minimales. La situation est très préoccupante mis à part au nord-ouest (Escaut, Senne, Dyle) où les débits sont légèrement plus élevés.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, l'impact des récentes précipitations est marginal : la situation est préoccupante et les débits restent critiques avec un étiage très sévère.

Concernant les **barrages-réservoirs**, au barrage de la Gileppe, la situation est normale pour la saison. À Eupen, la situation est plus délicate avec un seuil trop bas pour la saison (la mesure

Service public de Wallonie
Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secheresse.crise@spw.wallonie.be

se situe toujours en-dessous de la « courbe P », laquelle permet d'assurer deux années de sécheresse). À Nisramont, le niveau est bas mais stable. Pour les barrages de l'Eau d'Heure et de la Plate-Taille, la situation est sous contrôle. Au barrage du Ry de Rome, la situation est relativement basse mais dans la norme.

3. Eaux souterraines

La situation est inchangée depuis le dernier bilan : les nappes aquifères poursuivent leur phase de vidange estivale et présentent toujours une situation contrastée, y compris au sein même des masses d'eau, avec des niveaux inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées (entre 2019 et 2023), la baisse des niveaux s'accentue légèrement ces dernières semaines en certains endroits, avec des pentes plus marquées. Ce phénomène est en particulier marqué dans les Calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne qui annoncent des niveaux les plus bas. La remontée des niveaux ne devrait survenir qu'à partir de fin octobre voire début novembre.

4. Risques d'incendies en milieu naturel

Le risque d'incendie est momentanément faible en milieux forestiers et en milieux ouverts à la suite des pluies de ces deux derniers jours. Cependant, dès ce 2 octobre, les précipitations seront à nouveau quasiment inexistantes et la sécheresse est persistante.

L'inflammabilité des milieux ouverts et forestiers constitue toujours un risque bien réel et implique de maintenir une extrême vigilance, de continuer à respecter les mesures de prudence, ainsi que, le cas échéant, les interdictions prises par les autorités locales (les liens vers ces arrêtés sont repris dans l'actualité du site Wallonie.be).

5. Pêche

La pêche en eaux vives n'est plus autorisée depuis ce 1er octobre. A noter que les fédérations et sociétés de pêche avaient la possibilité de garder leurs parcours fermés selon l'état de la situation sur le terrain.

6. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1er juillet sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. Pour les ouvrages qui fonctionnent en H24, les manœuvres nocturnes sont suspendues, à l'exception d'Ampsin et d'Ivoz. Le tirant d'eau n'est plus limité sur la Sambre depuis le 26/08. La navigation est toujours interrompue sur le Canal du Centre Historique.

En ce qui concerne la navigation en kayak et en particulier sur les tronçons ouverts à l'année, celle-ci est interdite jusqu'à nouvel ordre par un Arrêté ministériel. Toutes les dérogations sont également suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison des niveaux extrêmement bas.

Service public de Wallonie
Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secheresse.crise@spw.wallonie.be

7. Baignade

Le 30 septembre a marqué la clôture de la saison balnéaire pour l'ensemble des sites de baignade autorisée.

8. Production et distribution d'eau

Pour la SWDE, la situation est préoccupante au vu de la baisse du niveau des nappes. Les distributeurs d'eau continuent à tout mettre en œuvre pour assurer la continuité de l'alimentation en eau en toutes circonstances et, afin de limiter au maximum tout risque, invitent les communes, les entreprises et les citoyens à une consommer l'eau de manière responsable. À Libramont et Rochefort, la situation est très préoccupante et implique la rotation de camions-citernes pour un approvisionnement en eau.

En ce qui concerne l'Inasep, les niveaux des ressources sont bas.

Du côté de l'INBW, la situation est stable sauf pour les craies captives du Brabant où le niveau est fort bas et nécessite une vigilance particulière.

Pour la CILE, la situation est sous contrôle et sous surveillance malgré le constat de la baisse progressive du niveau des nappes.

Pour VIVAQUA, la situation est stable sur les consommations. Une dérogation ministérielle temporaire permet à l'usine de maintenir sa production malgré le débit de la Haute-Meuse à Tailfer qui est bas et oscille sous le seuil des 19m³/s (ce qui constituerait une limitation significative de la production).

A ce jour, **17 communes** ont pris des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** (Bouillon, Léglise, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois, Tenneville, Rouvroy, Chimay, Theux, Stoumont, Chiny, Libin, Gedinne, Libramont, Musson et Attert).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marche-en-Famenne, Tellin, Habay, Libramont, Nassogne) restent placées sous surveillance par la SWDE. Les messages à l'attention de la population pour recommander un usage raisonnable de l'eau sont maintenus dans les communications des autorités locales et des distributeurs.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne, Libramont, Burg-Reuland, Vielsalm, Houyet, Jalhay, Philippeville et Beauraing.

La surveillance reste de mise pour les communes de l'AIEM (Eaux de la Molignée - soit Mettet, Anhée, Onhaye, Fosses-la-Ville, celles de l'AIEC (Eaux du Condroz - soit Ciney, Hamois, Havelange, Hotton et Somme-Leuze).

9. Centrales hydro-électriques et prélèvements (pompage saisonnier)

La mesure d'interdiction de l'exploitation des **centrales hydro-électriques** (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) prise le 18 juillet est toujours d'application.

Tout **prélèvement saisonnier** à partir de la voie publique est interdit. Et tout prélèvement saisonnier dans un cours d'eau, sous condition de respecter le droit de riveraineté, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du gestionnaire du cours d'eau.

10. Conclusions

Compte-tenu de la sécheresse qui persiste sur le territoire, il convient de rester vigilant et de maintenir un suivi rapproché de la situation. Aussi, le CORTEX poursuivra un monitoring et convoquera à nouveau la Cellule sécheresse afin de réaliser un nouvel état des lieux le lundi 12 octobre à 15h00. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE

Liens utiles :

- Page consacrée au risque de sécheresse : conseils et bons réflexes, explications sur les mesures/interdictions, outils/applis, FAQ, contacts utiles en cas d'urgence ainsi que les démarches en lien avec la sécheresse.
- Retrouvez l'intégralité des communiqués de presse relatifs aux réunions de la cellule d'expertise sécheresse sur le site du CORTEX.

Service public de Wallonie
Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise
Courriel : secheresse.crise@spw.wallonie.be